

Département
NORD
Canton
GRANDE-
SYNTHE
Commune
GRAVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 2022/ 195

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONVENTION D'UTILISATION DE MATERIEL
PRET DE TABLETTES PAR L'ASSOCIATION ATOUTS VILLE

3.3 LOCATIONS

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 Juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal
au Maire,
Vu le Budget Primitif **2022** de la Commune voté le **17 Décembre 2021**,

Considérant l'intervention citoyenne de la Direction Petite enfance, enfance et jeunesse de la Ville de
Gravelines pour la prévention du harcèlement, organisée à l'attention d'enfants scolarisés dans les
collèges de la Ville par l'association Atouts Ville,
Considérant les besoins de tablettes numériques pour cette action, et la possibilité, pour l'association
Atouts Ville, d'y répondre gracieusement,

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer la convention d'utilisation du matériel mis gracieusement à la disposition de
la Ville soit :

- 10 tablettes munies d'étuis de la Maison de quartier des Huttés,
- 4 tablettes du Pôle jeunesse de la Maison de quartier de Petit-Fort-Philippe ;

Article 2 : Ces tablettes sont mises à disposition du Service Petite enfance, enfance, jeunesse
gracieusement, du 7 au 10 novembre, à la Maison de quartier des Huttés située Avenue
Léon Jouhaux ;

Article 3 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le Site Internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Prefet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances
Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente
décision.

Fait à GRAVELINES, le **15 NOV. 2022**
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Reçu en Sous-Préfecture le **15 NOV. 2022**
Mis en ligne sur le site de la Ville le

15 NOV. 2022



Bertrand RINGOT